

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

12 février 2015 à LA JARRIE

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction/structure	Présent/excuse
Groupe d'acteurs locaux		
David BAUDON	Maire de la commune de La Jarrie	Absent
Francis GOUSSEAUD	Elu	Absent
Yves GAUTHEY	Elu	Présent
Serge LACELLERIE	Elu mémoire avant remembrement	Absent
François BLAZY	Vice-président du Syndicat du Curé	Absent
Luc ROBIN	Agriculteur	Excusé
Laurent VIOLEAU	Agriculteur	Absent
Bernard COUPEAU	Agriculteur	Présent
Michel TEXIER	Président association de chasse	Présent
Anne-Marie FAURENT	Randonneuse	Absent
Jean-Louis DEMARQ	Nature Environnement 17	Absent
Erick BROUSSARD	ONEMA	Absent
Laurent MARCHAIS	Représentant d'une association de propriété forestière	Présent
Florent MAUFRAS	Président de l'association de pêche et de protection du milieu aquatique de l'amicale du gardon rochelais	Présent
Acteurs techniques /animateurs		
Stéphane GILBERT	CDA - Service Environnement	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

Nombre de pages : 9

Introduction

Le groupe d'acteurs locaux se retrouve en mairie de la Jarrie pour présenter l'objet de la réunion et définir les sites tests sur lesquels le bureau d'études BIOTOPE, représenté par Clémence OLLIVIER, présentera la méthodologie de terrain. Stéphane GILBERT rappelle la démarche employée ainsi que le contexte dans lequel elle s'inscrit. Il précise que cette réunion de terrain a une visée pédagogique et vise à montrer aux acteurs locaux la démarche qui sera mise en œuvre sur le terrain pour mener à bien l'inventaire des zones humides. Il ajoute que lors de la première réunion, un travail avait été réalisé par le groupe d'acteurs locaux autour d'un atlas cartographique sur lequel le bureau d'études avait pré-identifié des secteurs potentiellement humides. L'objet est de soumettre ces premiers éléments à l'avis des acteurs locaux et ainsi de corriger ou ajouter des informations utiles à l'inventaire.

Clémence OLLIVIER distribue alors aux membres du GAL présents, la carte de synthèse des échanges retranscrits sur carte.

Sites visités

L'ensemble du groupe d'acteurs se rend sur le terrain et visite deux secteurs :

- Le premier au nord de la Mallolière dans le secteur de Puyvineux où un petit bois est ponctuellement inondé à dire d'acteurs ;
- Le second au sud de Chassagné, à l'ouest de la commune, où une zone inondable a été observée.



Clémence OLLIVIER précise que l'objectif est de vérifier à l'aide d'éléments du paysage, de végétation et de carottages de sol si ce secteur peut être ou non considéré comme de la zone humide.

Secteur 1 : Puyvineux (1 : 5000^{ème})



Remarque : les zones en rouge indiquent les zones à urbaniser

Avant d'expliquer les aspects pédologiques, une première approche paysagère du secteur indique qu'on est dans un secteur de plaine agricole avec de nombreuses cultures. Le relief est assez marqué. Le petit bois se situe dans une dépression en bordure de parcelle, le long de la RD 204. Aucun cours d'eau n'est observé dans le secteur, les seuls éléments hydrauliques recensés étant des fossés routiers. Plusieurs déchets ont été observés dans le petit bois.

Clémence OLLIVIER procède ensuite à l'examen de la végétation. L'unique essence présente est l'Erable champêtre, bien représentée dans les haies du secteur. Le tapis herbacé est caractérisé par la présence de Lierre (*Hedera helix*), de petite Pervenche (*Vinca minor*), d'Anthriscus (*Anthriscus sylvestris*), de Gouet d'Italie (*Arum italicum*), d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou encore de ronces (*Rubus sp.*). Aucune de ces espèces n'est considérée comme caractéristique de zones humides au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009. Clémence OLLIVIER explique qu'on ne peut en l'état pas se limiter à l'examen de la flore spontanée pour diagnostiquer la présence de la zone humide. Elle précise que dans ce cas, l'expert zones humides doit procéder à des carottages de sol pour vérifier la nature hydromorphe du sol. On entend par hydromorphie les traces de présence prolongée d'eau dans un sol donné.

Clémence OLLIVIER présente un visuel indiquant quels sont les types de traits que l'expert recherche dans un sol.

ANALYSE PEDOLOGIQUE

Les CRITERES

☐ Traits d'hydromorphie

- ✓ **Taches « rouilles »**
= accumulation d'oxydes de fer



- ✓ **Taches « blanches »**
= départ du fer

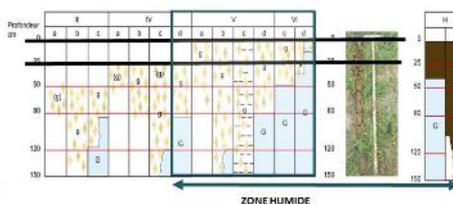


- ✓ **Concrétions noires**
= oxydes de fer et de manganèse

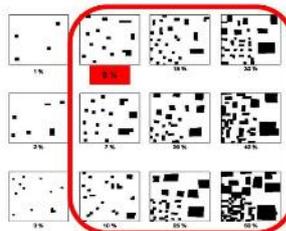


Les SEUILS

☐ Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie (arrêté du 24 juin 2008 modifié)



☐ Intensité de l'hydromorphie



Les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde, migre, ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol et des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique. Elle présente ensuite un troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée et ainsi très fibrique sur plusieurs centimètres de profondeur. Clémence OLLIVIER précise que ces deux derniers types de sol ne seront pas rencontrés fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle.

Stéphane GILBERT réalise le sondage pédologique n°1 à l'aide de la tarière. Le carottage est interrompu à 25 cm du fait d'un refus de tarière au contact d'un horizon compact caillouteux. Le sondage met en évidence un sol argilo-calcaire de type groie assez frais. En dehors des 10 premiers cms de sol dominés par de la matière organique (de couleur brun/noir), le profil réalisé est homogène de couleur ocre. Aucun éclaircissement particulier ou trait d'hydromorphie n'est observé en profondeur. Seule la teneur en débris calcaires varie selon la profondeur du fait de la présence probable de la banche calcaire.



Figure 1 : Carottage réalisé dans la première parcelle révélant la présence d'un sol de groie non hydromorphe

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Stéphane GILBERT procède à un deuxième sondage en bordure extérieure du bois dans la zone cultivée qui révèle le même profil avec un refus de tarière également constaté à 25 cm.

Clémence OLLIVIER conclut ainsi que le petit bois expertisé, en dépit de son caractère temporairement inondable, n'est pas considéré comme de la zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

Secteur 2 : sud de Chassagné (1 : 5 000^{ème})



Le deuxième secteur visité est situé au sud du lieu-dit Chassagné, là où est connue une zone qui inonde temporairement (zone bleue). L'emprise de cette zone inondable a été tracée par interprétation de la campagne 2013 des photographies aériennes de la CDA de la Rochelle. Les membres du groupe d'acteurs signalent que l'emprise de la zone inondable est moins importante dans la réalité.

Clémence OLLIVIER commence par une analyse rapide du contexte paysager. On est là encore dans un secteur de plaine agricole avec de nombreuses cultures. La topographie est très peu marquée.

La première parcelle visitée a été plantée en colza. M. COUPEAU signale à Clémence OLLIVIER la présence d'une buse en bordure de parcelle qui serait sous-dimensionnée de ce fait responsable de l'inondation ponctuelle du secteur en période hivernale après un abat d'eau important. Stéphane GILBERT réalise le sondage n°2 dans le point le plus bas de la parcelle observé sur le terrain. Le carottage est interrompu à 20 cm du fait d'un refus de tarière lié à la présence d'un horizon compact de type banche calcaire ce qui confirme les données de la carte pédologique indiquant la présence de groies superficielles. Le sondage met en évidence un sol argilo-calcaire de groie. Le profil réalisé est relativement homogène. Aucun éclaircissement particulier ou trait d'hydromorphie n'est observé dans la matrice du sol.



Figure 2 : Sondage n°2 réalisé dans l'emprise de la zone inondable

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Le sondage n°3 est réalisé dans l'emprise de la zone inondable, de l'autre côté de la voie ferrée. La parcelle est a été récemment retournée mais n'est pas encore semée. Stéphane GILBERT réalise le carottage au point le plus bas indiqué par M. MARCHAIS. Ce sondage révèle la présence d'un sol argilo-limoneux plutôt frais du fait du ressuyage probablement récent du terrain. La profondeur de sondage est de 30 cm limité par un refus de tarière observé à une profondeur un peu plus importante que pour le carottage précédent. La matrice du sol est plutôt brune, homogène avec des débris calcaires plutôt fins. Aucun trait d'hydromorphie n'y a été observé.



Figure 3 : Sondage n°3 réalisé dans l’emprise de la zone inondable

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d’un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Le groupe s’éloigne ensuite à l’extrémité est de la zone inondable de Chassagné à proximité du Fief Merdet.

Le sondage n°4 est réalisé dans une parcelle semée en Fétuque en limite extérieure de la zone inondable. Ce sondage révèle à nouveau la présence d’un sol de groie argilo-calcaire brun clair sans traits d’hydromorphie avec un refus de tarière aux alentours de 20 cm de profondeur. On observe un léger éclaircissement à l’approche de la banche liée à la dégradation du calcaire.



Figure 4 : Sondage n°4 réalisé dans l'emprise de la zone inondable

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

De façon plus générale, au regard des différents sondages réalisés, elle conclut au caractère non humide de la zone inondable des vallées au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009. Des sondages complémentaires restent toutefois nécessaires sur l'emprise de la zone inondable pour vérifier l'absence de traces d'hydromorphie le long de la coulée inondable.

Conclusion et prochaines étapes

Aucune zone humide n'a été observée sur la commune de La Jarrie parmi les parcelles prospectées sur critère pédologique. Le caractère cultivé des parcelles prospectées n'a pas permis de procéder à une caractérisation sur la base de la végétation.

Malgré la présence d'une zone en eau au sein de cette parcelle, celle-ci a été identifiée comme inondable mais non humide.

Clémence OLLIVIER et Stéphane GILBERT signalent aux différents participants que les prospections seront menées au printemps 2015. Il est convenu que l'expert informe la mairie de la date retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants. M. COUPEAU annonce qu'il souhaite être averti par courrier. Les autres participants recevront un courriel environ 15 jours avant le passage des experts pour les informer des dates d'expertises.

Rédaction : Clémence OLLIVIER

Relecture : Anne-Laure BARON - Stéphane GILBERT